

## Procès verbal du conseil municipal du 04 avril 2024 à 18h15

**Présents :** GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, de CAPELE Juliette.

**Pouvoir :** PERE Yvan à GIACOMETTI Corinne

**Absente excusée :** GIMENEZ Clémence.

**Secrétaire :** MASQUELIN Florence.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024 :** Mme le maire soumet le PV du dernier conseil à l'approbation de l'assemblée. Pas de remarque - **Approuvé à l'unanimité.**
- 2. Vote CFU 2023 M57 :** Mme le Maire présente le compte financier unique 2023. Elle rappelle que depuis l'an dernier celui-ci se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Elle précise qu'il permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Elle précise également que celui-ci a été vérifié par le service de gestion comptable de Narbonne. Elle explique aussi que la commission finance a travaillé en amont de ce conseil sur ce CFU et sur les budgets qui vont être présentés lors de cette séance. Elle présente un tableau reprenant les chapitres principaux sur une période allant de 2020 à 2024 et met en avant les économies réalisées tant en ce qui concerne les charges à caractère général que celle de gestion courante. Seuls les frais de personnels ont augmenté, mais cela est dû au passage à 28h des 3 agents (choix assumé pour un meilleur service rendu au public) mais également au **Glissement Vieillesse Technicité** et à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique en 2023. Suite à cet exposé, elle demande à l'assemblée si elle a des questions sur le CFU présenté. Aucune. Elle sort de la salle et c'est le Maire-Adjoint, Monsieur Benoit Masquelin, qui prend la présidence et met le CFU aux voix - **Approuvé à la majorité.**
- 3. Affectation des résultats 2023 - M57 :** Suite à la validation du CFU, Mme le Maire propose d'affecter les résultats 2023 au budget primitif 2024. - **Approuvé à l'unanimité.**
- 4. Vote des taux d'imposition.** Mme le Maire propose au conseil de ne pas augmenter la pression fiscale pour l'année 2024. Il est rappelé que c'était un engagement de campagne et approuve cette proposition - **Approuvé à l'unanimité.**
- 5. Vote des subventions aux associations 2024 :** Mme le Maire propose de revoir les subventions à la baisse et d'actualiser le tableau des bénéficiaires. En effet, étant donné que certaines associations ne demandent pas de subvention ou ne fournissent pas de bilan il conviendrait de revoir cette liste. Concernant les subventions pour les associations du village : ACCA de Roquecourbe (montant maintenu) et Association Roquevillage : au vu du bilan fourni il est proposé d'allouer comme en 2023, 1 500 € mais pas de rallonge cette année pour financer le groupe musical de l'été, puisque le Bilan fourni permet de financer cet événement. Pour toutes les autres associations ce sera 100 € pour cette année sauf pour l'amicale des pompiers dont la subvention sera maintenue à 400 €. Enfin concernant l'aide au CFA pour les enfants en apprentissage, elle informe le conseil qu'il n'y a pas de demande à ce jour. Toutefois si cela venait à arriver, les élus valident l'attribution de l'aide demandée pour les enfants de la commune. - **Approuvé à l'unanimité.;**
- 6. Vote CFU 2023 M49 :** Comme pour le CFU de la M57, Mme le Maire présente le compte financier unique 2023 de la M49. Là aussi, depuis l'an dernier il se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il a également été vérifié par le centre de gestion de Narbonne, et la commission finance a, là-aussi, travaillé en amont de ce conseil sur ce CFU et sur les budgets qui vont être soumis au vote lors de ce conseil. Elle demande si l'assemblée a

des questions sur le CFU présenté. Aucune. Elle sort de la salle et c'est le Maire-Adjoint, Monsieur Benoit Masquelin, qui prend la présidence et met le CFU aux voix. - **Approuvé à la majorité.**

7. **Affectation des résultats 2023 – M49** : Suite à la validation du CFU, Mme le Maire propose d'affecter les résultats 2023 au budget primitif 2024. **Approuvé à l'unanimité.**
8. **Vote BP 2024 – M 57** : Mme le Maire présente le BP 2024 qui intègre l'aménagement partiel du boulodrome. En effet, même si le Département a validé l'aménagement global, la DETR nous a demandé de redéposer une demande en 2024 et nous ne savons pas si cela sera accepté ni combien nous sera alloué. Nous ne pouvons donc mentionner en recettes d'investissement que ce qui nous a été notifié. Côté fonctionnement pas d'évolution notable. Elle présente donc un budget en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement - **BP 2024 Approuvé à l'unanimité.**
9. **Révision du prix de l'eau et de l'assainissement** : Mme le Maire, rappelle à l'assemblée toutes les inquiétudes des élus du territoire concernant l'adduction en eau potable, malgré l'anticipation du conseil municipal dans la recherche d'un Plan B par la commune depuis 3 ans maintenant. Elle rappelle que la ressource est rare et explique que la commune de Tourouzelle a même dû s'alimenter grâce à des citernes et qu'ils ont dû augmenter le prix de l'eau de façon considérable. Pour la commission finances, nous devons nous aussi encore augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement (même si ce n'est pas dans les mêmes proportions) car il faut absolument que nous arrivions à minima à couvrir dans les années à venir, les frais inhérents à ce service par les ventes aux abonnés. Ainsi, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de passer le prix du m3 d'eau à 1.90 € et celui de l'assainissement à 1.50 €. Le prix de l'abonnement sera quant à lui maintenu à 20 € - **Approuvé à l'unanimité.**
10. **Vote BP 2024 – M 49** : Mme le Maire présente le BP 2024. Sachant que nous sommes dans l'attente d'un plan d'aide complémentaire pour l'approvisionnement en eau potable via le SIAEP Roquecourbe-Montbrun auquel la commune alloue une subvention en fonction de ses besoins, Mme le Maire propose de ne pas prévoir d'investissement d'autant que la commune dispose déjà de fonds conséquents. **BP 2024 Approuvé à l'unanimité.**
11. **Demande subvention pour installation d'une colonne de remplissage** : Vu les problèmes d'approvisionnement et le niveau très bas du Fleuve Aude, Mme le Maire propose de demander une subvention pour prévoir l'implantation d'une colonne de remplissage pour les agriculteurs afin de protéger la ressource - **Approuvé à l'unanimité.**
12. **Sollicitation fondation du patrimoine pour travaux sur l'église.** Mme le Maire rappelle que nous avons évoqué le nettoyage et/ou le ravalement de la façade de l'église qui est magnifique à l'intérieur mais très sale à l'extérieur. La fondation du patrimoine à qui nous avons demandé de l'aide nous a informés qu'ils peuvent nous aider à mettre en place certains dispositifs. Elle propose au conseil de confier le dossier à Juliette de Capèle qui l'accepte - **Approuvé à l'unanimité.**

#### **Points d'information :**

**Arrêtés pris par le maire** : lecture est faite des arrêtés pris par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations.

**Elections européennes** : Mme le Maire rappelle que les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin et que les élus doivent être présents à tour de rôle pour l'aider à tenir le bureau. Un tableau leur sera envoyé ultérieurement.

#### **Infos diverses :**

**Colonnes de tris :** Mme le Maire informe le conseil que suite à plusieurs demandes de concitoyens, elle a envisagé de déplacer les colonnes de tris. Que nous pourrions les positionner au niveau de la station d'épuration. Les agents se sont rendus sur place et cela est possible. Ce serait plus joli que près du Foyer et plus cohérent en face du composteur collectif. Les élus sont dubitatifs, ils ont peur que les gens n'aillent pas si loin et jettent tout dans les containers d'ordures ménagères. Mme le Maire doit envoyer le plan au COVALDEM qui viendrait voir sur place. Elle propose d'attendre leur avis sur la faisabilité avant d'aller plus avant dans la réflexion.

**Règlement Intérieur du Foyer :** Les élus rappellent que le conseil avait évoqué en fin d'année de faire payer les associations du village qui ont une activité lucrative. En effet, ils estiment que dans ce cas il serait logique que le coût de l'électricité et de l'eau soit pris en charge par les locataires. Après discussion, le conseil valide cela mais souhaite « offrir » les 2 premières locations aux associations locales qui seraient dans ce cas. La secrétaire générale doit revoir ledit règlement et le conseil entérinera ce nouveau règlement par une délibération lors du prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu en juin.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.*